

08 mai 2015 -12:36

Appartient à [Conseil des ministres du 8 mai 2015](#)

## Statuts d'ASTRID et membres du conseil d'administration

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant ASTRID, l'opérateur télécom pour tous les services de secours et de sécurité belges.

Le premier projet modifie les statuts d'ASTRID, à l'occasion de la vente d'actions à la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) :

- le conseil d'administration est constitué de minimum 8 et de maximum 12 membres
- leur profil est spécifié et la limite d'âge passe à 75 ans
- l'indemnité fixe est supprimée
- la désignation du président et du vice-président a lieu tous les deux ans
- le contrôle de la situation financière est confié à un collège de deux commissaires

Le second projet nomme les deux nouveaux administrateurs du conseil d'administration d'ASTRID.

*Projet d'arrêté royal approuvant la modification aux statuts d'ASTRID*

*Projet d'arrêté royal portant proposition des membres pour le conseil d'administration d'ASTRID en vue de leur choix et de leur nomination par l'assemblée générale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>